



FÉDÉRATION  
DES FINANCES

# ARTICLE DU JOUR

20 janvier  
2026

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • [www.financesfo.fr](http://www.financesfo.fr)

## acteurspublics

### **Fonction publique : les syndicats alertent l'exécutif sur la dégradation “continue” des rémunérations des agents**

Dans un courrier adressé au gouvernement le 16 janvier, l'intersyndicale des organisations de la fonction publique qualifie de “faute politique” l'absence de mesures de revalorisation indiciaire dans le projet de loi de finances 2026, et liste plusieurs mesures qu'elle souhaiterait voir figurer dans le texte budgétaire. Par Paul Idczak -

L'intersyndicale de la fonction publique est mécontente, et le fait savoir. Dans un courrier adressé le 16 janvier dernier au Premier ministre, Sébastien Lecornu, ainsi qu'à ses collègues Amélie de Montchalin et David Amiel, chargés respectivement des Comptes publics et de la Fonction publique, les responsables de huit syndicats alertent le gouvernement sur “la dégradation continue” de la rémunération des agents publics au cours des dernières années. Une missive qui s'inscrit dans le contexte de la dernière ligne droite des discussions parlementaires autour du PLF 2026, celui-ci devant, en toute vraisemblance, être adopté dans les prochains jours, soit via un recours au 49.3, soit par voie d'ordonnance.

Dans ce cadre, les organisations syndicales estiment, dans leur lettre, que l'absence, dans le PLF, “de toute mesure de revalorisation indiciaire, par l'augmentation de la valeur du point d'indice ou l'amélioration de la grille indiciaire”, constitue une “faute politique” ainsi qu’“un signal de découragement et d'indifférence” envoyé aux

agents publics. Au cœur des griefs des syndicats, les gels successifs de la valeur du point d'indice en 2024 et 2025, tout comme la suspension, depuis 2024, de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, ou encore “la réduction de la rémunération des congés maladie ordinaire”. Tant d'éléments, pointent-ils, “vécus par les agents publics comme un camouflet, sinon une punition”.

L'intersyndicale déplore également la mise en place “d'une indemnité différentielle” en 2025 et 2026. Cette disposition permet d'augmenter le salaire minimum des agents publics par le biais d'une prime, afin de s'aligner sur la hausse annuelle du Smic, sans faire évoluer à la hausse le traitement indiciaire, désormais situé en-dessous du Smic pour plusieurs catégories de fonctionnaires de niveaux B et C. Une situation “inadmissible”, écrivent les syndicats, qui estiment qu'elle aurait “pu être évitée”.

#### **Des propositions d'ajouts au PLF**

En partant de ces constats, l'intersyndicale communique au gouvernement une liste de mesures de revalorisation indiciaire qu'elle souhaite voir figurer dans le PLF 2026. Parmi celles-ci, une “revalorisation importante” de la valeur du point d'indice, ainsi que des mesures de majoration des grilles indiciaires “qui permettent dans chaque catégorie hiérarchique une réelle progressivité du traitement”.

Au menu des demandes syndicales se trouvent, en outre, "l'abrogation" de la baisse de 10 % des rémunérations pendant les congés maladie ordinaire, mise en place depuis mars 2025, ainsi que celle du jour de carence.

Ces mesures réclamées à corps et à cri par les organisations syndicales seront sans nul doute, si elles ne figurent pas au PLF 2026, mises sur la table du ministre de la Fonction publique, David Amiel, dans les prochains mois. Ce dernier a en effet annoncé, lors du premier conseil commun de la

fonction publique de l'année, le lancement d'un grand chantier autour des carrières et des salaires des agents. Ces travaux, qui doivent, selon le ministère, "remédier au constat d'un écrasement des grilles et d'une architecture très complexe à appréhender par les agents et les employeurs dans la structure des carrières et des rémunérations", devront notamment apporter des solutions pour éviter, à terme, que des cadres de la fonction publique ne démarrent leur carrière avec un salaire équivalent au Smic. Le tout, dans un contexte budgétaire qui limite les marges de manœuvre.



*Construire les victoires de demain !*

# Les Echos

## Budget 2026 : le gouvernement lève une partie du mystère sur l'équation budgétaire

L'objectif de 5 % de déficit en 2026 sera tenu « sincèrement », a confirmé le Premier ministre Sébastien Lecornu. Pour y parvenir, le gouvernement a notamment précisé ses plans en matière d'économies budgétaires. Par Sébastien Dumoulin, Stéphane Loignon

Le gouvernement n'a toujours pas livré l'addition complète du budget 2026, mais son équation budgétaire comporte de moins en moins d'inconnues. Des économies budgétaires doivent notamment contribuer à équilibrer les comptes, aux côtés des mesures fiscales déjà dévoilées.

Dans une allocution à l'Elysée, le Premier ministre Sébastien Lecornu a confirmé une nouvelle fois son objectif de tenir les 5 % de déficit « quoi qu'il arrive ». « Nous tiendrons les 5 %, nous serons à 5 % sincèrement », a-t-il affirmé.

Y parvenir n'est pas simple. Le projet de loi de finances (PLF) initial, qui visait 4,7 % du PIB, a subi la dégradation des comptes sociaux dans le budget de la Sécurité sociale adopté au Parlement. L'absence d'adoption du PLF au 31 décembre 2025 a aussi rendu certaines mesures fiscales inapplicables en vertu du principe de non-rétroactivité. Ces deux facteurs portaient déjà le déficit autour de 5 %, avant même les dernières annonces de Sébastien Lecornu, pour un coût estimé par « Les Echos » autour de 8 milliards d'euros.

### Pas de « folie fiscale »

La fiscalité contribue à une partie de cette addition, sans tomber dans la « folie fiscale » a insisté la ministre de Comptes publics Amélie de Montchalin. Les prélèvements obligatoires atteindront 43,9 % du PIB en 2026, comme prévu dans le PLF initial, mais leur composition change. Grâce à l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu et l'abandon de la réforme de l'abattement sur les retraités, « les impôts pour les ménages seront les mêmes en 2026 qu'en 2025 », a insisté Sébastien Lecornu.

Idem pour « 99,9 % des entreprises », a-t-il pointé. Plusieurs mesures fiscales nouvelles visent

néanmoins bien les entreprises, dont le maintien de la surtaxe sur les bénéfices des grands groupes au niveau de 2025 pour environ 8 milliards d'euros (soit 4 milliards de plus que prévus dans le PLF initial) et l'abandon de baisse prévue de la CVAE (1,1 milliard d'euros net). Un resserrement du pacte Dutreil est aussi prévu (quelques centaines de millions). Restait un solde d'environ 2 à 3 milliards d'euros à financer, selon nos calculs recoupant ceux de sources patronales et parlementaires.

Une partie de ce delta semble être couverte par des économies, selon Amélie de Montchalin. « Les économies présentées permettent de tenir les dépenses pour qu'elles soient compatibles avec l'objectif de 5 % », a assuré la ministre, rappelant avoir présenté dès octobre « un budget qui portait continuité du plus grand effort sur les dépenses de l'Etat depuis 30 ans ».

### Annulation des réserves et effort des opérateurs

Amélie de Montchalin a annoncé plusieurs mesures, dont l'annulation d'une partie des réserves des ministères pour 1,5 milliard d'euros. « Les budgets doivent être strictement tenus », a-t-elle pointé, en assumant des économies de fonctionnement et de « rationalisation ». La ministre a aussi rappelé les économies de 1 milliard d'euros qui doivent être générées par la nouvelle politique de commandes et d'achats publics, dévoilée en décembre avec le ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, David Amiel.

Enfin, le gouvernement entend mettre les opérateurs et agences de l'Etat sous davantage de contrainte. « Dans les prochaines heures, un certain nombre d'économies supplémentaires seront demandées à un certain nombre d'acteurs », a expliqué la ministre du Budget, sans détailler les structures ciblées. L'effort global attendu de la part des opérateurs et agences représente « à peu près 2 milliards d'euros », selon la ministre.

### Comités d'alerte trimestriels

Cette contribution prendra deux formes. D'une part, le gouvernement entend optimiser la trésorerie des opérateurs et des agences, c'est-à-dire éviter que ces structures ne constituent « des petites réserves, comme des écureuils, alors que c'est l'argent des Français, et que nous devons être très précautionneux avec l'impôt que nous collectons et très rigoureux avec la manière dont il est dépensé ». D'autre part, lorsque les agences et opérateurs bénéficient de taxes affectées « dynamiques », « parfois en plus forte augmentation que leurs

besoins », le gouvernement proposera de « mettre de l'ordre ».

Amélie de Montchalin a par ailleurs confirmé la tenue, comme en 2025, de comités d'alerte trimestriels visant à assurer la bonne exécution du budget, également dans une volonté de transparence vis-à-vis du Parlement. Les tableaux complets du budget 2026 seront dévoilés dans la semaine, a indiqué Sébastien Lecornu, qui doit envoyer une lettre aux parlementaires pour expliquer ses choix... et éviter la censure.

## Derniers arbitrages budgétaires : le patronat oscille entre soulagement et agacement

Le gouvernement va finalement demander un nouvel effort aux plus grandes entreprises en 2026, à hauteur de 8 milliards d'euros. Par Frantz Durupt

Patrick Martin était-il en train de mitonner un pot-au-feu pour toute sa famille, arborant un tablier «*Attention, papa est aux fourneaux*», quand l'idée lui est venue ? Dimanche après-midi sur son compte X, le président du Medef a posté la photo d'une biographie du chef Paul Bocuse, avec ce commentaire : «*Ça, c'était de la grande cuisine, celle qui plaçait la France en haut du podium mondial ! Pas celle, politique, qui pour flatter l'opinion accable les entreprises et va tous nous reléguer dans les profondeurs du classement.*»

Manière de dire, sûrement, que le représentant patronal a peu goûté le choix de Sébastien Lecornu consistant à reconduire à l'identique la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises qui l'avait déjà hérité en 2025. Le gouvernement entendait au départ limiter son rendement à 4 milliards d'euros, avant de faire passer à l'assemblée un amendement portant ses recettes à plus de 6 milliards d'euros. Un appel du pied aux socialistes intégralement effacé par les sénateurs.

### Seules 300 entreprises concernées

Finalement, le Premier ministre a donc opté pour 8 milliards d'euros en 2026. Lundi, Amélie de Montchalin, la ministre des Comptes publics, s'en excusait presque sur BFM TV : «*Ce n'est pas l'idéal, je l'avoue, mais à un moment donné il faut avancer.*» L'objectif est, il est vrai, de financer une partie des mesures annoncées vendredi soir en vue de se protéger d'un vote de censure des députés socialistes et de choyer le «*bloc central*» (LR et Renaissance) : notamment les 2 milliards d'euros consacrés à revaloriser la prime d'activité, mais aussi 1,9 milliard d'euros de recettes perdues avec l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation.

Seules 300 entreprises, figurant parmi les plus connues du pays (LVMH, Total, Sanofi...), seront concernées par cet effort contre plus de 400 en 2025, car les entreprises de taille intermédiaires (ETI) en seront «*explicitement exclues*», assure Sébastien Lecornu dans un courrier adressé aux chefs d'entreprise dimanche. Dans ce câlin épistolaire, il tente de flatter leur fibre patriotique en expliquant que cet effort «*contribuera directement au financement de l'accélération de notre trajectoire de défense*». Autre contrariété pour le capital : la poursuite de la baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est reportée.

Vantant «*la stabilité pour les entreprises françaises*», le Premier ministre assure en revanche que le gouvernement renonce à réduire les exonérations de cotisations, alors qu'il comptait dégager près de 1,5 milliard d'euros dans ce maquis extrêmement coûteux pour les finances publiques (près de 80 milliards d'euros annuels). Une éventuelle refonte du pacte Dutreil, une niche fiscale sur la transmission des entreprises particulièrement onéreuse pour l'Etat, n'est pas non plus à l'ordre du jour, même s'il sera raboté à la marge. Quant au Crédit d'impôt recherche, régulièrement pointé du doigt quand surgit le sujet des aides aux entreprises, «*il est maintenu*», assure Sébastien Lecornu.

«Qu'est-ce que le Premier ministre pourrait faire de mieux ?»

De quoi apaiser les mouvements patronaux, voire les pousser à la résignation, à l'image d'Amir Reza-Tofighi, qui soutient ce budget final ? «*Il n'y a pas de résignation*, rétorque le président de la CPME. «*Il y a de la lucidité et du sens des responsabilités*», face à un «*budget de renoncement*», «*parce que la stabilité est une nécessité dans ce contexte incertain*». Reste que selon lui, «*quand l'Etat revient sur des engagements fiscaux présentés comme temporaires, il détruit de la confiance*».

A l'U2P, qui représente des artisans, indépendants et professions libérales, le président, Michel Picon, estime que «les TPE ne s'en sortent pas trop mal», et s'interroge : «Qu'est-ce que le Premier ministre pourrait faire de mieux ?» Une crainte tout de même : que, par effet de cascade, les grandes entreprises ne fassent payer à leurs sous-traitants le coût de leur effort. Ce que Patrick Martin a confirmé dans une

interview aux *Echos* lundi soir : «Les grandes entreprises irriguent tout un tissu de sous-traitants, fournisseurs, prestataires, etc. Il y aura inévitablement des effets collatéraux sur toute l'économie.» Un peu vache alors qu'en 2025, les sociétés du CAC40, premières visées par la surtaxe, ont versé 107 milliards d'euros à leurs actionnaires, nouveau record.



*Construire les victoires de demain !*

## Amélie de Montchalin promet deux milliards d'économies supplémentaires sur les opérateurs de l'État

Le gouvernement a annoncé prévoir environ deux milliards d'euros d'économies supplémentaires sur les agences et les opérateurs de l'État, a annoncé lundi la ministre de l'Action et des Comptes publics, Amélie de Montchalin. Par Le Figaro avec AFP

Ces économies viseront notamment la trésorerie excédentaire des opérateurs. «*Le gouvernement va proposer que nous mettions de l'ordre*» dans un certain nombre d'opérateurs et d'agences «*quand elles ont de la trésorerie en excédent ou quand elles ont ce qu'on appelle des taxes affectées qui les financent qui sont dynamiques, qui ont une forte augmentation et peut-être parfois une plus forte augmentation que leurs besoins*», a indiqué Amélie de Montchalin.

On dénombre 434 opérateurs et 103 agences de l'État au total, selon les sites officiels. Il s'agit de structures publiques financées par l'État et chargées de mettre en œuvre certaines politiques publiques (les universités, France Travail, Météo France, le CNRS par exemple). L'objectif, c'est «*qu'il n'y ait pas d'argent dormant, que les impôts payés par les Français soient utilisés aussi vite que nécessaire*», a-t-elle dit. Son cabinet a précisé à l'AFP que ces économies seraient détaillées dans les prochaines heures ou les prochains jours, dans le cadre des discussions sur les parties recettes et dépenses du projet de loi de finances.

### «Mettre de l'ordre»

Ces économies doivent notamment contribuer à tenir l'objectif d'un déficit public à 5% du Produit intérieur brut (PIB) qu'a réaffirmé le gouvernement après que le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a annoncé passer par le 49.3 pour faire adopter sans vote le budget de l'État à l'Assemblée nationale. Amélie de Montchalin a rappelé qu'un milliard d'euros d'économies seraient réalisées sur les achats publics et qu'une partie de la «réserve interministérielle» serait gelée pour un montant d'environ 1,5 milliard d'euros, a précisé son cabinet. «*Nous allons mettre sous contrainte l'ensemble des administrations pour dire que les budgets votés doivent être strictement tenus et qu'il n'y aura pas de rallonge, sauf crise, sauf besoins exceptionnels*», selon la ministre.

Pour l'heure, Bercy n'a pas précisé quels opérateurs seraient visés par ces nouvelles économies. D'après un rapport de l'Inspection générale des Finances (IGF) en 2023, 80% des opérateurs de l'État ont vu leur trésorerie progresser sur la période 2019-2021. Cette mission de l'IGF s'était notamment penchée sur un échantillon de 180 opérateurs et avait estimé leur «trésorerie excédentaire» à 2,5 milliards d'euros. L'essentiel de l'échantillon était composé d'opérateurs rattachés aux ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Économie et des Finances, de la Transition énergétique et de la Culture.

## 2025, une année noire pour les défaillances d'entreprise

Près de 70 000 entreprises sont entrées en procédure judiciaire en 2025, un chiffre historiquement élevé. L'année 2026 ne devrait pas marquer d'infexion majeure. Par Béatrice Madeline

Le dernier coup de boutoir a été donné le 11 décembre 2025. A quelques jours de la fin de l'année, Brandt, groupe emblématique de l'électroménager made in France, a annoncé sa mise en liquidation judiciaire, laissant 700 salariés sur le carreau. Cette faillite retentissante a bouclé une année noire sur le front des défaillances : NovAsco, Ynsect, Carmat, pour ne citer qu'eux, et une pluie d'entreprises de la mode, du textile ou de l'aménagement de la maison, comme IKKS ou Alinéa, sont entrés en procédure de redressement, de sauvegarde ou ont été liquidées. Les conséquences de l'arrêt des politiques de soutien aux entreprises mis en place pendant la pandémie de Covid-19, mais aussi, de la succession des crises depuis 2022 : hausse des prix de l'énergie et des matières premières, recul de la consommation en raison de la forte inflation, résurgence des politiques protectionnistes et assauts de la concurrence chinoise.

Au total, 68 057 entreprises sont entrées en procédure en 2025, un record historique, en hausse de 3,5 % par rapport à 2024, selon les chiffres compilés par le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ), lesquels voient passer l'intégralité des dossiers dans leurs cabinets, et publiés mardi 20 janvier. Pour 44 908 de ces entreprises, l'opération s'est soldée par une liquidation directe, tandis que 21 581 ont été placées en sauvegarde. Par rapport à la période d'avant la pandémie de Covid-19, ces chiffres sont très élevés : dans la décennie 2010-2020, l'étiage moyen était de 53 000 entrées en procédure par an. Le rythme des défaillances observé ces dernières années se rapproche plutôt de celui atteint au cours de la période 2012-2015, où l'on en comptait 63 000 par an, dans la foulée de la crise de 2008.

Autre évolution marquante, les grandes entreprises sont de plus en plus nombreuses à être en difficulté :

en 2024, 79 sociétés de plus de 200 salariés, dont 11 employant plus de 1 000 personnes, sont entrées en défaillance, selon le CNAJMJ. En 2024, on ne dénombrait que 60 entreprises de plus de 200 salariés en difficulté. Ce sont 202 751 postes qui ont été liquidés ou qui étaient menacés à fin 2025 par une procédure de redressement ou de sauvegarde. Ce chiffre reste contenu, car si les grandes entreprises sont plus nombreuses à passer par la justice commerciale, les structures qui ne comptent aucun salarié représentent environ 60 % des défaillances.

Les grandes faillites industrielles, comme celles de NovAsco, du groupe Brandt ou plus récemment, de la verrerie Arc, survenue début janvier, restent les plus spectaculaires par le nombre de salariés qu'elles touchent et par ce qu'elles révèlent de l'état du tissu productif. Mais d'autres secteurs sont très affectés, comme l'hébergement-restauration, pénalisée par le tassement de la consommation. Dans un autre registre, les entreprises agricoles disparaissent dans une certaine indifférence, avec une hausse de 18 % des faillites. Parmi les céréaliers, ce chiffre est encore bien plus élevé encore (+ 32 %) ainsi que dans la viticulture (+ 30 %). Autre secteur qui traverse de graves difficultés, celui de la santé et de l'action sociale : par exemple, le nombre d'entrées en procédure a doublé (+ 117 %) en un an pour les crèches et les garderies et a connu une hausse de 72 % pour les cabinets d'infirmiers ou de sages-femmes.

### « Stabilisation à un niveau très élevé »

Maigre consolation, le rythme des faillites a ralenti en fin d'année, tombant à 1,7 % au quatrième trimestre 2025, alors que le nombre de dossiers accélérerait encore de 10 % au quatrième trimestre 2024 et de 38 % fin 2023, selon le cabinet Altares. Certains secteurs connaissent une nette amélioration : les faillites ont reculé de 8 % dans la construction et de 16 % dans le transport routier. De plus, « les chefs d'entreprise anticipent un peu mieux leurs difficultés, se réjouit Florence Tulier-Polge, présidente du CNAJMJ. On l'observe par le niveau

*relativement élevé et stable des procédures amiabes – mandats ad hoc et conciliations – qui permettent de prévenir un redressement judiciaire ou une liquidation. »*

Malgré une activité économique qui résiste et une prévision de croissance en légère amélioration, aux alentours de 1 % sur l'année 2026, selon l'Insee, contre 0,9 % en 2025, selon les dernières estimations de la Banque de France, les défaillances ne devraient pas se replier significativement compte tenu des incertitudes politiques et de la montée des risques géopolitiques. « *On peut espérer une stabilisation des procédures, mais à un niveau qui reste très élevé* », indique Florence Tulier-Polge. Olivier Garnier, chef économiste de la Banque de France, confirme « *qu'il n'y a pas d'inflexion majeure*

*à attendre* », en raison des restructurations à l'œuvre dans certains secteurs. Le baromètre Rexecode publié lundi 19 janvier précise toutefois que la trésorerie s'améliore quelque peu dans les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, et que les délais de paiement tendent à se raccourcir.

Le niveau élevé des défaillances, enfin, est à mettre en regard du dynamisme des créations entrepreneuriales. Plus de 1,1 million d'entreprises ont été créées en 2024, en hausse de 6 % par rapport à 2023, selon les chiffres de l'Insee. L'année 2025 devrait confirmer ce rebond : le nombre total d'entreprises créées entre décembre 2024 et novembre 2025 a atteint 1,07 million, et le score de 2024 devrait être dépassé.

## Un effort supplémentaire demandé aux ministères dans la nouvelle copie du budget 2026

Pour maintenir le déficit sous la barre des 5 %, tout en finançant de nouvelles mesures sociales, Sébastien Lecornu a annoncé une baisse inédite des dépenses ministérielles. Si les ministères régaliens sont épargnés, les autres devront participer à l'effort budgétaire, aux côtés des collectivités locales. Par Philippine Ramognino

“Pour la première fois, les dépenses des ministères en euros courants seront inférieures à celles de l’année dernière”. Le Premier ministre a présenté sa nouvelle copie du budget de l’État pour 2026, vendredi 16 janvier au soir, où figurent de nouvelles mesures sociales pour tenter de trouver un ultime compromis et clore cette interminable séquence budgétaire. Et ce, tout en maintenant le déficit sous la barre des 5 %. Un engagement qui implique de fait de réaliser de nouvelles économies, avec en première ligne les dépenses de fonctionnement de l’État et celles des ministères de manière générale.

Sans que l’on sache dans quelle mesure à ce stade, le gouvernement compte ainsi tailler dans les crédits de ces derniers, une nouvelle cure d’amaigrissement qui “sera dure, et méritera un pilotage de chaque instant par les ministres”, a soutenu Sébastien Lecornu. Mais qui ne touchera pas l’ensemble des ministères. Non seulement certains sont épargnés mais d’autres verront leurs crédits augmenter. C’est le cas des ministères régaliens, en particulier celui des Armées, faisant l’objet d’un “effort considérable”, et de ceux de l’Intérieur et de la Justice. “Avec la sécurité extérieure, l’autre préoccupation majeure est la sécurité intérieure. La police, la gendarmerie comme la justice ont besoin de crédits supplémentaires”, a ajouté le Premier ministre.

### D’autres ministères épargnés

L’Éducation nationale, comme l’Enseignement supérieur, sont eux aussi exemptés de cet effort supplémentaire. Le premier bénéficiera de la création de “2 000 postes supplémentaires” notamment pour accueillir les

élèves en situation de handicap. Le second verra ses moyens renforcés concernant les universités et les organismes de recherche “pour respecter les engagements de la loi de programmation pour la recherche qui a été votée par le Parlement”, selon les mots de Sébastien Lecornu. Derniers ministères figurant dans la liste des épargnés : les Outre-mer et celui de la Transition écologique. D’un côté l’enveloppe de Ma Prime Rénov’ est maintenue, et de l’autre, le Fonds vert verrait ses crédits légèrement augmenter de 200 millions d’euros, alors qu’il avait fait l’objet d’une coupe dans le projet de loi de finances initial du gouvernement.

“En parallèle, la réforme de l’État et de la décentralisation que j’ai annoncée nous permettra de nous interroger sur ce que nous attendons de l’État pour l’avenir, et enfin interroger en profondeur l’efficacité de la dépense publique pour faire des économies, des vraies économies, non plus des rabots à l’aveugle comme malheureusement on a pu le voir ou le connaître ces dernières décennies”, a ajouté le Premier ministre, sans donner là encore davantage de détails.

### Nouvel effort demandé aux collectivités

Les ministères ne sont pas les seuls sommés de “participer à l’effort collectif” : toutes les strates des collectivités locales, des communes aux régions en passant par les départements, sont elles aussi mobilisées. Sébastien Lecornu a toutefois écarté d’emblée la baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement (DGF), à hauteur de 20 %, adoptée la semaine dernière par l’Assemblée nationale à l’initiative des députés RN. “À quelques semaines des élections municipales nos élus locaux doivent disposer des moyens d’agir et de la visibilité qui va avec et donc, nous serons au rendez-vous”, a poursuivi le Premier ministre.

Le lendemain, dans les colonnes de Ouest France, la ministre de l’Action et des Comptes publics, Amélie de Montchalin, a précisé le niveau de contribution demandé aux collectivités : “l’ordre de grandeur sera

compris entre 2 et 2,5 milliards d'euros nets". Les derniers arbitrages devraient se faire dans la journée sur ce volet, avec la participation des différents groupes politiques du Sénat.

Mais les détails de l'ensemble de ces économies qui se veulent "structurelles, justes et efficaces" demeurent encore particulièrement flous. Sur le plateau de France Info hier, la porte-parole du gouvernement a été invitée à préciser les contours de ce gel des crédits ministériels. Avec pour principal

exemple "concret", les dépenses de communication. La communication de l'État, hors masse salariale et hors opérateurs, a représenté l'an dernier 1 milliard d'euros. Pour 2026, "on demande une réduction de 20 % pour les ministères, et de 40 % pour les opérateurs", a assuré Maud Bregeon. Or, ces annonces ne sont pas nouvelles ; elles avaient déjà fait l'objet d'une communication de Matignon, à la fin du mois de novembre. Il est donc difficile, à ce stade, d'imaginer en quoi elles participeront à compenser les nouvelles dépenses annoncées.



*Construire les victoires de demain !*